

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2017**

*Le cinq avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN*

*Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Thierry FAYET, Jean-Yves ROYER, Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.*

*Absent excusé : Olivier BOURGOUIN qui a donné procuration à Benoît AGUINET.*

*Pascal LEVALLOIS a été nommé secrétaire de séance*

*Date de convocation : 30/03/2017*

*Date d'affichage : 06/04/2017*

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil
2. Modification des statuts du SE 61
3. Subventions aux associations
4. Approbation du Compte de Gestion Lotissement 2016
5. Approbation du Compte Administratif Lotissement 2016
6. Vote du Budget Primitif Lotissement 2017
7. Approbation du Compte de Gestion 2016
8. Approbation du Compte Administratif 2016
9. Affectation du résultat
10. Vote du Budget Primitif 2017
11. Vote des taux des contributions directes
12. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SE

Délibération 2017.04-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-8,  
Vu la délibération n° 2016-A-64 du Te61 en date du 14 décembre 2016 relative à la modification statutaire,

Monsieur le Maire expose que le Syndicat de l'Énergie de l'Orne devient le Territoire d'Énergie Orne (Te61) à compter du 1er janvier.

Cette décision fait suite au changement de nom de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui est devenue «Territoire d'Énergie», cette marque ayant vocation à se décliner territorialement afin d'apporter aux autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie une identité commune forte.

Le Territoire d'Énergie Orne a également fait le choix de modifier dans le même temps l'adresse de son siège social rue Gâtel à Valframbert.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuvent** les nouveaux statuts du Te61 (ex-Se61) tels que présentés.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Te61.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2017.04-02

Monsieur le Maire présente les différents courriers reçus en mairie concernant des demandes de subvention pour voyages scolaires ainsi que les demandes de subventions de différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accorde** une subvention aux associations telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Associations	2017	Associations	2017
ADMR Le Mêle	50	Comice agricole	500
ADMR Mortagne	50	Comité des fêtes	1350
AFM	35	Croix Rouge	30
AFN	250	Ligue contre le Cancer	50
AFSEP	50	Patrimoine de Coulimer	2000
Amicale des Sapeurs-pompiers	50	Perche Canada	30
Archers du Perche Bellémois	30	Resto du Coeur	130
AS Donneurs de sang	30	US Mortagne	25
Banque Alimentaire	130	Visite des Malades	30
CG Fonds solidarité logement	180	Scolaires 2017	510
CLIC du Perche	50	Total comte 6574	5500

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2017.04-03

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 LOTISSEMENT COMMUNAL**

Délibération 2017.04-04

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence d'Albert LEGOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	0,00 €	+ 950,39 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2016	0,00 €	+ 950,39 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT COMMUNAL**

Délibération 2017.04-05

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

. Un résultat de clôture de l'exercice 2015	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2016	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2016	950,39 €
. Un solde des restes à réaliser 2016	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00 €

- **Décide**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

. Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
-----------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
---	--------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT COMMUNAL**

Délibération 2017.04-06

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2017 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 193 800,00 € et en section de fonctionnement à 192 850,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	193 800,00 €	193 800,00 €
FONCTIONNEMENT	192 850,00 €.	192 850,00 €.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL**

Délibération 2017.04-07

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** le Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL**

Délibération 2017.04-08

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence d'Albert LEGOT

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	151179.99 €	- 20852.73 €
Dépenses de l'exercice	194086.16 €	108158.77 €
Recettes de l'exercice	260816.56 €	67777.63 €
Résultat de l'exercice	66730.40 €	- 40381.14 €
Résultat de clôture 2016	217910.39 €	- 61233.87 €
Restes à réaliser		- 19000.00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Délibération 2017.04-09

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2015	151179.99 €
Un résultat positif pour l'exercice 2016	66730.40 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016	217910.39 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2016	-61233.87 €
Un solde des restes à réaliser 2016	<b>-19000.00 €</b>
Soit un besoin de financement de	80233.87 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2017	
Au compte 1068 (recettes)	80233.87€
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2017	
Le solde au 002 (résultat reporté)	137676.52 €

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Délibération 2017.04-10

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2016. Il propose de maintenir les mêmes valeurs pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que définis dans le tableau suivant

Taxe d'habitation	Taxe foncière (Bâti)	Taxe foncière (Non bâti)	CFE
11,03 %	8,19 %	22,69 %	8,54 %

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL**

Délibération 2016.04-11

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2017 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 382465,00 € et en section de fonctionnement à 145350,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	145350,00 €	145350,00 €
FONCTIONNEMENT	382465,00 €.	382465,00 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

Suppression de la cabine téléphonique annoncée par Orange

Fin de séance à 20 h 45